



S É M I N A I R E





Le Pasino est un complexe totalement dédié à vos divertissements implanté au cœur de la cité thermale de Saint Amand Les Eaux (30min de Lille ; 15min de Valenciennes).

Notre promesse est de vous faire vivre une expérience unique dans un établissement original avec un rapport qualité-prix imbattable.

Sommaire

LE PASINO	4
NOS ESPACES DE RÉCEPTION	5
L'HÔTEL	6 à 7
NOS FORFAITS SÉMINAIRES	8 à 12
OPTIONS	13
LES RÉUNIONS EN SOIRÉE	14
LES FORMULES BOISSONS	15
CAPACITÉ DES SALLES	16
NOS ANIMATIONS DANSANTES	17
TEAM BUILDING & INCENTIVE	18 à 19
NOS CONDITIONS DE VENTE	20 à 23

Le Pasino de Saint-Amand, un concept unique

- 9 espaces de réception modulables, privatisables et ultra modernes.
- Terrasses et espaces extérieurs
- 1 Casino
- 4 Restaurants
- 1 Hôtel**** et son espace bien-être

Une gamme complète de spectacles & d'activités ludiques : sportives, gastronomiques et artistiques.

Pour tous vos événements, de 2 à 2000 personnes, notre équipe se fera un plaisir de vous renseigner.



Nos espaces de réception



LES SALONS DU PASINO (à partir de 150 € par jour) :
«LE BACCARA», «LE BLACKJACK», « LE JACKPOT »...

Comité de direction ou grande convention, mariage ou anniversaire, chacune de vos manifestations professionnelles ou privées est un challenge que nous relevons à vos côtés. Animations, initiations aux jeux, team building... tout est mis en œuvre pour concevoir un événement unique.



LA SALLE DE SPECTACLES (à partir de 1 000 € par jour) :
« ENRICO MACIAS »

Conçue pour recevoir les spectacles internationaux, la salle Enrico Macias du Pasino vous permet d'organiser vos événements et de les personnaliser. Ultra moderne, dotée d'une acoustique parfaite et d'un matériel high-tech,



LES SALONS DE L'HÔTEL (à partir de 150 € par jour) :
«LE CARREAU», «LE TRÈFLE», « LA PAIRE »

Idéales pour la réussite de vos réunions d'affaires, deux salles de sous-commissions sont à votre disposition : modulables et équipées de vidéoprojecteurs, d'écrans et une connexion wifi.

L'hôtel

À partir de
80€
la chambre

L'HOTEL**** DU PASINO

D'une capacité de 61 chambres, dont 5 suites, l'hôtel, directement relié au PASINO, vous permettra d'avoir à portée de main un grand nombre d'activités et de services : jeux, restauration, spectacles.

Nos chambres et suites, au décor raffiné, sont toutes équipées de climatisation, télévision à écran plat, téléphone, wifi, coffre et salle de bains avec sèche-cheveux. Les suites possèdent un écran plasma ainsi qu'un mini bar.

L'ESPACE BIEN-ÊTRE

Notre espace bien-être vous accueille tous les jours.

L'accès, gratuit, se fait grâce à votre carte de chambre. Ainsi, vous pourrez librement profiter de notre salle de fitness entièrement équipée (vélo elliptique, tapis de course, bancs et haltères), de notre hammam, jacuzzi et de nos douches massantes multi-jets. Une carte de modelages est également disponible (avec supplément) pour les personnes souhaitant bénéficier de soins individuels en cabine, dispensés par une professionnelle de l'esthétique.

LES SUPPLÉMENTS

Petit déjeuner buffet 12.50 € par personne

Taxe de séjour 1,07 € par personne et par nuit

Espace bien-être gratuit (hors soins & modelages)

L'utilisation des peignoirs est facturée 4 € par peignoir dans les chambres Confort

Wifi gratuit & illimité dans toutes les chambres & autres espaces de l'hôtel & du Pasino.



1/2 journée séminaire

45€

par personne
à partir
de 12 personnes

CE FORFAIT COMPREND :

→ **La salle de réunion équipée et adaptée à la taille de votre groupe :**
Écran, vidéoprojecteur, wifi gratuit, paperboard, malette intervenant,
eau minérale, blocs, stylos et bonbons.

→ **Le café d'accueil comprenant :** café, thé, jus de fruits, viennoiseries
et corbeille de fruits.

→ **La pause (matin ou après-midi) comprenant :** café, thé, jus de fruits,
assortiment de biscuits et corbeille de fruits.

→ **Le déjeuner ou dîner au choix :**

- Menu 3 plats

ou

- Cocktail déjeunatoire ou dînatoire

ou

- Finger lunch

1/2 bouteille d'eau par personne, plate et gazeuse confondues

1/3 bouteille de vin par personne, blanc, rosé et rouge confondus

1 café par personne

Servi dans un restaurant ou un salon privé en fonction du nombre
de participants et de la disponibilité des espaces.

Forfait séminaire

49€

par personne
à partir
de 12 personnes

CE FORFAIT COMPREND :

→ **La salle de réunion équipée et adaptée à la taille de votre groupe :**
Écran, vidéoprojecteur, wifi gratuit, paperboard, malette intervenant,
eau minérale, blocs, stylos et bonbons.

→ **Le café d'accueil comprenant :** café, thé, jus de fruits, viennoiseries
et corbeille de fruits.

→ **La pause en matinée comprenant :** café, thé, jus de fruits,
assortiment de biscuits et corbeille de fruits.

→ **Le déjeuner au choix :**

- Menu 3 plats

ou

- Cocktail déjeunatoire ou dînatoire

ou

- Finger lunch

1/2 bouteille d'eau par personne, plate et gazeuse confondues

1/3 bouteille de vin par personne, blanc, rosé et rouge confondus

1 café par personne

Servi dans un restaurant ou un salon privé en fonction du nombre
de participants et de la disponibilité des espaces.

→ **La pause en après-midi :** café, thé, jus de fruits, petits fours sucrés
ou fours moelleux ou macarons et corbeille de fruits.

Menu 3 plats

Groupe de 0 à 20 pers. : en Brasserie (formule 1 uniquement)

Groupe de 20 à 50 pers. : nos restaurants à thèmes

Groupe de plus de 50 pers. : dans un salon privé (compris dans le prix de la prestation)

Un menu unique doit être choisi pour l'ensemble des participants.

→ Entrées au choix :

Tarte Fine au Jambon Serrano et Crème de Radis Noirs

OU Tomate Farcie de crevettes roses et saumon Fumé, sauce Whisky

OU Croustillant de Maroilles, salade gourmande et vinaigrette aux Olives Noires

→ Plats au choix :

Suprême de Volaille au curry Noir, cour de légumes de saison

OU Filet de Dorade à la boulonnaise, risotto d'ébly aux courgettes

OU Pavé de Bœuf au Genièvre, Gratin dauphinois et fine roquette

→ Desserts au choix :

Omelette Norvégienne au Speculoos

OU Tartelette aux pommes à l'Alsacienne

OU Entremets chocolat au lait et fruits rouges

→ Boissons :

1/2 bouteille d'eau par personne, plate et gazeuse confondues

1/3 bouteille de vin par personne, blanc, rosé et rouge confondus

1 café par personne

Cocktail déjeunatoire ou dînatoire

À PARTIR DE 30 PERSONNES

ASSORTIMENT DE 12 PIÈCES FROIDES ET CHAUDES SALÉES
ET 3 PIÈCES SUCRÉES

→ Pièces cocktail froides*

Assortiment de mini-buns, pains polaires, mauricettes, pains surprises & navettes garnis de produits variés de saison.

→ Pièces cocktail chaudes*

Assortiment de mini burgers, hot-dogs, quiches & pizzas garnies de produits variés de saison.

→ Pièces cocktail sucrées*

Assortiment de tartelettes, moelleux, macarons & verrines garnies de produits variés de saison.

→ Boissons :

1/2 bouteille d'eau par personne, plate et gazeuse confondues

1/3 bouteille de vin par personne, blanc, rosé et rouge confondus

1 café par personne

Finger lunch

A PARTIR DE 20 PERSONNES
ASSORTIMENT DE PIÈCES FROIDES ET CHAUDES SALÉES,
ET DE PIÈCES SUCRÉES

→ Assortiment de 2 sandwichs clubs et baguettes, fingers tomate-basilic

→ Assortiment de salades individuelles (salades bar)

→ Plateau de fromages et pains variés, assortiment de charcuteries

→ Assortiment de desserts

(crème brûlée, salade de fruits, mousse au chocolat, entremets...)

→ **Boissons :**

1/2 bouteille d'eau par personne, plate et gazeuse confondues

1/3 bouteille de vin par personne, blanc, rosé et rouge confondus

1 café par personne

Options

PAUSES THÉMATIQUES :

Vous pouvez varier la pause du matin ou de l'après-midi avec :

→ **La pause « forme »** : café, thé, jus de tomate, ACE, verrines fromage blanc, coulis de fruits rouges et compote, salade de fruits
(+ 3 € par personne)

Ou

→ **La pause « régionale »** : bière, jus de pomme, gaufres au sucre, bêtises de Cambrai, Speculoos (+ 3 € par personne)

Ou

→ **La pause « campagnarde »** : assortiment de fromages et charcuteries, variété de pains, vin rouge (+ 5 € par personne)

LOCATION DE SALLE :

Pour les séminaires de - de 12 pers. ou pour vos sous-commissions / salles d'ateliers : salle équipée d'un écran, vidéoprojecteur, wifi, paperboard, feutres, eau minérale, blocs, stylos et bonbons.

SONORISATION ET MICRO HF :

Sur demande & en supplément, vous pouvez bénéficier d'une assistance technique.

150€
par jour

150€
par jour

Les réunions en soirée

À partir de
1,50€
la pièce cocktail

NOS FORMULES CLASSIQUES

Apéritif « classique »

incluant vin blanc pétillant ou Whisky et softs
1/2h (3 pièces) : 9.50 € 1h (5 pièces) : 16.50 €

Cocktail « classique »

incluant vin blanc pétillant ou Whisky,
vins (rouge, blanc, rosé) et softs
1h30 (accompagné de 12 pièces) : 27,50 €
2h30 (accompagné de 24 pièces) : 48.50 €

→ Pièces cocktail froides* :

Navette Cabriolis (chèvre et ciboulette), Canapé de foie gras sur pain d'épices, Macaron poivron-
parmesan / carottes-cumin / Tomates basilic, chèvre – piment d'Espelette, Canapé au tartare de
légumes, Pain polaire aux rillettes du Mans / rillettes de saumon, Mini-club volaille au curry / thon /
tomate-mozzarella, Brochette tomate-mozzarella, California aux crevettes, Maki au thon

→ Pièces cocktail en contenant* :

Velouté de saumon à l'aneth, Flan de foie gras, Brouillade provençale, Tzatziki...

→ Pièces cocktail chaudes* :

Sablé tomate et chèvre, Grenaille à la provençale, Mini-quiche au Maroilles, Mini-Croque Mon-
sieur, Brochette de Saint-Jacques au lard, Raviole gyoza aux légumes / aux crevettes

→ Pièces cocktail sucrées* :

Assortiment de tartelettes, Assortiment de fours moelleux, Assortiment de macarons, Fontaine
de chocolat et fruits frais, Entremets...

NOS FORMULES PRESTIGE

Apéritif « Prestige »

incluant Champagne ou Whisky et softs
1/2h (3 pièces) : 14 € 1h (5 pièces) : 24 €

Open « Champagne »

incluant Champagne, vins (rouge, blanc, rosé)
et softs
1h30 (accompagné de 12 pièces) : 35 €
2h30 (accompagné de 24 pièces) : 56 €

Les formules boissons

POUR L'APÉRITIF & LES COCKTAILS :

→ Au verre :

1 verre de vin blanc pétillant (12 cl)	4.50 €
1 flûte de Champagne (12 cl)	8.50 €
Digestif ou alcool fort (5 cl)	7 €
Fût de bière 5 l	55 €
Fût de bière 30 l (Heineken)	250 €

→ A la bouteille :

Vin blanc pétillant (75 cl)	20 €
Champagne Jacquard (75 cl)	48 €
Champagne Laurent Perrier (75 cl)	59 €
Whisky Clan Campbell (70 cl)	56 €
Ricard (1l)	56 €
Vodka (70 cl)	56 €
Jus de fruits (1l) et sodas (1,5 l)	6 €

→ Droit de bouchon :



Bouteille de Champagne, «pétillants » et vins (75 cl) : 8 € par bouteille ouverte
Bouteille de spiritueux (70 cl) : 16 € par bouteille ouverte
65 € le droit de perce par fût supérieur à 10L (prémix, CO² et service fournis par le Pasino)
25 € le droit de perce par fût inférieur à 10L (prémix, CO² et service fournis par le Pasino)

Service supplémentaire facturé 30 € / heure / serveur.

* Les pièces cocktail sont indiquées à titre d'exemple et peuvent être modifiées selon le marché du Chef, le nombre de personnes et la formule choisie.

Capacité des salles






SALLE DE SPECTACLES : CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

	Mètres carrés	Mètres L x l x H	Dîner 	Théâtre 	Concert	Hauteur plafond	Equipements
SALLE DE SPECTACLES ENRICO MACIAS	1200	34,20 x 29,70 x 7	700 assis	1 200 assis	2 000 debouts	7 mètres	<ul style="list-style-type: none"> • Scène : 155 m2 • Eclairage scène fixe et poursuite. • Eclairage salle lumière borgne. • Sonorisation, régie au fond de la salle. • Audiovisuel avec écran et projecteur vidéo.

RESTAURANTS : CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

LES RESTAURANTS THÉMATIQUES	Mètres carrés	Capacités
LE JAPONAIS	89	40 personnes
L'ORIENTAL	89	60 personnes
LA BRASSERIE	108	80 personnes
L'EXTENSION DU PAZ	89	60 personnes

LES SALONS : CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

	Mètres carrés	Mètres L x l x H	Cocktail 	Théâtre 	Tables rondes 	Classe 	U 	Equipements
SALON "LE BACCARA"	135	14,80 x 9,15 x 3	150	100	80	70	30	• Ecran, vidéoprojecteur, paperboard, lumière du jour. Connexion Wifi.
SALON "LE BLACKJACK"	110	12,70 x 9,15 x 3	130	80	60	50	20	• Ecran, vidéoprojecteur, paperboard, lumière du jour. Connexion Wifi.
SALON "LE JACKPOT"	245	27,60 x 9,15 x 3	280	200	180	150	50	• Ecran, vidéoprojecteur, paperboard, lumière du jour. Connexion Wifi.
SALON "LE CARREAU"	57	6,80 x 8,35 x 2,80	-	20	-	16	12	• Ecran, vidéoprojecteur, paperboard. Connexion Wifi.
SALON "LE TRÈFLE "	70	8,35 x 8,35 x 2,80	-	40	-	25	20	• Ecran, vidéoprojecteur, paperboard, lumière du jour. Connexion Wifi.
SALON "LA PAIRE"	127	15,15 x 8,35 x 2,80	-	80	-	40	-	• Ecran, vidéoprojecteur, paperboard, lumière du jour. Connexion Wifi.

Les animations dansantes

ORCHESTRE / PRESTATION LIVE COMPRENANT

La prestation des artistes
Le matériel son et lumière
Le transport, l'hébergement et la restauration des artistes

Tarif à partir de 1 100 € TTC

DISC-JOCKEY COMPRENANT

La prestation du DJ
Le matériel son et lumière
Le transport, l'hébergement et la restauration du DJ

Tarif à partir de 850 € TTC

Selon votre budget & votre thématique, nous pouvons vous proposer d'autres animations : spectacle, magicien, quiz, jeux de casino, jeux flamands...

Team building & incentive

Plus de 60 activités !

→ Activités Sportives & Bien-être

Centre Aquatique, Bien-être & SPA, Golf, Tennis, Bowling, Quad, VTT, Rallye 2cv, Baby-Foot Géant, Padel, Challenge Olympiade, Accrobranche & Tyrolienne, Bateaux électriques, Kayak, Pédalos

→ Activités Créatives & Jeux d'équipes

Atelier Graff', Création de fresque géante, Construction de radeau, Construction de char, Jeux Flamand & Jeux en équipe, Improvisation, Atelier Musical & Percu, Murder Party (enquête), Animation Quizz, Chasse aux trésors en forêt, Réalité Virtuelle, Laser tag, Bubble Bump, Challenge de l'Epeutnaert, Challenge mécanique

→ Activités et Spectacles d'improvisation

Impro & Fun, Intégral impro, Impro & sketch, Impro fight, Impro & match, Le ring d'impro

→ Activités Culinaires

Oénologie – Dégustation de Whisky/vins, Brassage de votre propre Bière, Live cooking & Cours de cuisine, Mixologie & Création de Cocktails

→ Activités Casino

Jeux d'Enchères & Jeux de tables, Tournoi de Poker, Jeux traditionnels & de Tables, Pochette de Jetons (Valeur financière réelle), Casino factice, Casino musical, Bingo en équipe, Tournoi de machines à sous par équipe

→ Activités Soirées

Vous êtes le DJ, Stand photos avec fond vert, Live Karaoké, Théâtre & Mise en scène, Battle & improvisation, Mise en situation, Coaching



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 1 - APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations fournies par la Société Pasino Saint Amand Les Eaux, détaillées dans le devis préalable remis au Client qui, après signature, vaut acceptation. Toute réservation implique donc de la part du Client l'adhésion pleine, entière et sans réserve aux présentes conditions, à l'exclusion de tout autre document, tels que prospectus, documents commerciaux, etc. En cas de contradiction entre les dispositions figurant aux présentes conditions générales de ventes et celles du Client, les présentes dispositions sont et seront seules applicables. L'Etablissement se réserve le droit, le cas échéant, d'appliquer des conditions de vente particulières en fonction de l'importance de la commande et de la période de la réservation. Pour être applicables, ces conditions particulières doivent figurer dans le devis.

ARTICLE 2 - RESERVATION – ANNULATION – MODIFICATIONS DE LA RESERVATION

2-1. La réservation du Client est définitivement enregistrée à réception par l'Etablissement d'un exemplaire du devis et des conditions générales de vente dûment paraphés à chaque page, datés et signés par le Client, et revêtus de son cachet commercial et de la mention manuscrite "Bon pour accord", et accompagnés du versement des arrhes dans les conditions prévues à l'article 2-2 ci-dessous.

2-2. Toute réservation doit, pour être enregistrée, faire l'objet, au moment de la signature du devis, du versement d'arrhes d'un montant égal à cinquante pour cent (50 %) du montant total TTC de la prestation.

2-3. En cas d'annulation totale ou partielle d'une manifestation, les dispositions suivantes seront applicables :

- pour toute annulation notifiée entre 90 et 45 jours (hors samedi, dimanche et jours fériés) précédant la prestation : annulation sans frais de cinquante pour cent (50%) du montant TTC de la prestation prévue au devis initial.
 - pour toute annulation notifiée entre 44 et 30 jours (hors samedi, dimanche et jours fériés) précédant la prestation : annulation sans frais de trente pour cent (30%) du montant TTC mentionné au devis initial ou lors de la dernière modification susceptible d'y avoir été apportée.
 - pour toute annulation notifiée entre 29 et 20 jours (hors samedi, dimanche et jours fériés) précédant la prestation : annulation sans frais de vingt pour cent (20%) du montant TTC mentionné au devis initial ou lors de la dernière modification susceptible d'y avoir été apportée.
 - pour toute annulation notifiée entre 19 et 10 jours (hors samedi, dimanche et jours fériés) précédant la prestation : annulation sans frais de dix pour cent (10%) du montant TTC mentionné au devis initial ou lors de la dernière modification susceptible d'y avoir été apportée.
 - l'annulation notifiée entre le 9ème jour (hors samedi, dimanche et jours fériés) précédant la prestation et le jour de la prestation : sera facturée à hauteur de cent pour cent (100 %) du montant TTC mentionné au devis initial ou lors de la dernière modification susceptible d'y avoir été apportée.
- Pour toute annulation entraînant une facturation partielle ou totale du prix de la prestation, l'Etablissement conservera les arrhes versées à la réservation.

2-4. Toute demande de modification des prestations prévues au devis accepté, doit être adressée à l'Etablissement par écrit.

Faute d'acceptation écrite des dites modifications par l'Etablissement dans les huit (8) jours de la réception de la demande, le contrat sera exécuté selon les termes et conditions fixés au devis accepté par le Client.

ARTICLE 3- CONDITIONS DE FACTURATION DES PRESTATIONS

Les repas, forfaits journées d'études, séminaires résidentiels ou semi-résidentiels:

En cas de dépassement du nombre de participants prévu au devis, et dans l'éventualité où la prestation pourrait être assurée par l'Etablissement pour l'ensemble des participants présents, la facturation sera effectuée au prix du devis initial augmenté de celui du nombre supplémentaire de repas réellement servis.

Toute restauration non consommée dans le cadre d'un forfait ne pourra donner lieu à minoration du prix convenu.

10 jours avant la date de la manifestation (hors samedi, dimanche et jours fériés), le nombre des participants devra être confirmé à l'Etablissement à dix pour cent (10%) près par rapport à la dernière estimation. Passé ce délai, les dispositions prévues à l'article 2-3 seront appliquées en cas d'annulation supérieure à dix pour cent (10 %) des participants prévus.

Les chambres :

La liste définitive des personnes hébergées devra être communiquée à l'Etablissement par courriel, fax ou courrier au plus tard 72 heures (hors samedi, dimanche et jours fériés) avant la date de la manifestation.

Les chambres réservées sont mises à la disposition des bénéficiaires à partir de 16 heures le jour d'arrivée. Les chambres doivent être libérées au plus tard à 12

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

heures le jour du départ, tout dépassement de cet horaire entraînera la facturation de nuitées supplémentaires au tarif public affiché : soit, cinquante pour cent (50 %) jusqu'à 18 heures et cent pour cent (100 %) au-delà de 18 heures. En cas d'événement exceptionnel ou force majeure, l'Etablissement se réserve la possibilité de faire héberger totalement ou partiellement les participants dans un Etablissement situé à proximité et de catégorie équivalente pour des prestations de même nature, les frais inhérents au transfert seront à la charge de l'Etablissement, et le Client ne pourra prétendre au paiement d'une quelconque indemnité de ce chef.

Location de salle :

En cas de désistement ou d'annulation, les dispositions de l'article 2-3 seront appliquées.

ARTICLE 4 – PRIX - REGLEMENT

4-1. Les prix sont exprimés TTC en euros. Ils sont fermes pendant soixante (60) jours à compter de la date d'envoi du devis au Client. Passé ce délai, ils sont susceptibles d'être modifiés en fonction de la variation des conditions économiques de la réalisation de la prestation. Ils pourront varier en cas de modifications législative et/ou réglementaire, susceptibles d'entraîner des variations de prix tels que modification du taux de TVA applicable, instauration de nouvelles taxes, etc. En cas de réservation d'hébergement, les tarifs sont majorés de la taxe de séjour.

4-2. Des arrhes d'un montant égal à cinquante pour cent (50 %) du prix total de la prestation figurant au devis doivent être versées à la signature de ce dernier. Ce versement est déduit du montant de la facture finale sous réserve de l'application des éventuelles indemnités d'annulation prévues à l'article 2.3 ci-dessus. Sauf disposition contraire prévue par un accord spécifique, le solde des sommes dues est payable à réception de la facture. En cas de désaccord sur une partie de la facture, le Client s'oblige à payer sans retard la partie non contestée et à indiquer par écrit à l'Etablissement, les motifs de la contestation. Le règlement des extras et autres prestations non prévus dans le devis accepté, et réclamées individuellement par un ou plusieurs participants est, et demeure à la charge dudit participant qui doit les régler avant son départ. A défaut la facture correspondante sera adressée au signataire du devis qui s'engage à la régler à réception en sus des prestations incluses au devis (extras, repas, etc.). Tout retard de paiement donnera lieu à la facturation des pénalités de retard égale à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Tous les frais, que l'Etablissement serait amené à supporter au titre du recouvrement des sommes restant dues, seront à la charge du signataire du devis. Toute prestation dont le coût est supérieur à 1000 € (mille euros) devra être réglée intégralement au comptant, au plus tard le jour de la manifestation.

ARTICLE 5 – RECOMMANDATION S– RESPECT DES DISPOSITIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

L'Etablissement met à la disposition de sa Clientèle ses infrastructures pour l'organisation de ses manifestations. Le Client s'engage à n'inviter que des personnes dont le comportement ne sera susceptible, en aucune manière, de porter préjudice à l'Etablissement.

L'Etablissement se réserve le droit d'intervenir si nécessaire. Le Client ne pourra apporter de l'extérieur ni boisson, ni aucune denrée alimentaire, sauf accord préalable écrit de la Direction de l'Etablissement. Le Client s'engage à faire respecter par ses prestataires éventuels, les participants et leurs invités l'ensemble des consignes de sécurité et règlements en vigueur dans l'Etablissement. Le Client veillera à ce que les participants ne perturbent pas l'exploitation des activités de l'Etablissement, ni ne portent atteinte à l'intégrité des biens et des personnes qui s'y trouvent. L'Etablissement se réserve le droit, si nécessaire, de procéder à l'expulsion de toute personne contrevenant à ces consignes ou dont l'attitude serait jugée incompatible avec l'image de marque de l'Etablissement. Le Client s'engage en outre à respecter la limitation de décibels fixée par l'Etablissement et, de façon générale, au respect de l'ensemble des dispositions particulières applicables à sa manifestation. L'Etablissement décline toute responsabilité en cas de non-respect par le Client, ses prestataires éventuels et ses invités, à l'une quelconque de ses obligations et des dispositions légales applicables.

Lors de l'organisation d'une quelconque manifestation par le Client, il est interdit au personnel en activité dans l'Etablissement de participer de quelque façon que ce soit à ladite manifestation.

5-1. En cas de reportage photographique ou audiovisuel, le Client est tenu d'informer au préalable l'Etablissement de la présence éventuelle d'un photographe ou d'un cameraman et s'engage à faire son affaire personnelle de l'obtention de toutes les autorisations qui s'avèreraient nécessaires à ce titre. Il conservera à sa charge exclusive le paiement des droits et taxes de toutes natures qui pourraient être réclamés de ce chef, et s'engage à garantir l'Etablissement pour le cas où il serait poursuivi de ce chef.

5-2. En cas de vente ambulante, le Client s'engage à fournir à l'Etablissement les autorisations administratives écrites nécessaires, quinze (15) jours au moins avant la date de début de la manifestation, et notamment si le Client entend procéder à une vente au détail ou une prise de commande de marchandises précédées de publicité. En aucun cas la manifestation qu'il organise ne pourra excéder la durée indiquée sur l'autorisation administrative, et les ventes ne pourront excéder une durée de 2 mois par année civile dans un même Etablissement.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

5-3. En cas d'exposition, défilé, foire, décoration ou autre, toute installation réalisée par le Client devra être conforme aux prescriptions portées au cahier des charges de l'Etablissement ainsi qu'aux dernières prescriptions de sécurité en vigueur ; pour le cas où des autorisations complémentaires devaient être sollicitées auprès de la Commission de Sécurité, soit par l'Etablissement au moyen des documents nécessaires remis par le client soit directement par lui, l'Etablissement devra disposer du certificat de conformité délivré par la Commission de Sécurité, avant le début de la manifestation. Tout projet de décoration ou d'implantation de stands devra être soumis à l'Etablissement sous peine de se voir refuser l'autorisation d'exposer. Le Client organisateur de salon ou de foire ou toute autre manifestation qui y serait soumise, doit fournir à l'Etablissement, deux (2) mois au moins avant la date du début de la manifestation, les autorisations administratives nécessaires. Le Client s'engage à remettre les lieux mis à sa disposition, dans leur état d'origine, et à ses frais, dès la fin de la manifestation, sauf dérogation spéciale liée à la nature de la manifestation, qui serait accordée par l'Etablissement.

5-4. En cas de prestation de recrutement, le Client doit apporter à l'Etablissement la preuve qu'il respecte les dispositions légales applicables en la matière et faire figurer sa raison sociale sur ses annonces d'offres d'emplois lorsque l'entretien ou la sélection des candidats est réalisé dans l'Etablissement. Le Client s'engage à attester par écrit qu'il satisfait à ces conditions et à joindre ladite attestation au devis signé et aux arrhes prévues qu'il adresse à l'Etablissement

5-5. En cas de recours à une entrée payante, le Client s'engage à attester par écrit de son engagement total de responsabilité pour tout sinistre qui surviendrait au cours de la manifestation qu'il organise, et à joindre ladite attestation au devis signé et aux arrhes prévues qu'il adresse à l'Etablissement.

5-6. En cas de diffusion d'œuvres musicales et plus généralement de toute animation au sein des locaux de l'Etablissement (orchestre, spectacles, disques, etc.), fournies par le Client, celui-ci s'engage à faire son affaire personnelle de toutes déclarations prévues par la loi et du paiement de tous droits et redevance notamment à la SACEM qui seraient dues de ce chef.

5-7. Le Client devra acquitter tous impôts, taxes, contribution et déclaration quelconque ainsi que les frais dont il serait redevable envers toute personne ou organisme à raison de sa manifestation. Le Client devra pouvoir en justifier à tout moment à l'Etablissement sur simple demande.

ARTICLE 6 – AFFECTATION DES LOCAUX

6-1. Le Client s'engage à ne pas modifier l'affectation des locaux mis à sa disposition sans l'accord écrit et préalable de l'Etablissement. Le Client prend les locaux, équipements et matériels dans l'état où ils se trouvent au moment de son entrée en jouissance et les restitue au moment convenu, dans le même état.

6-2. Les installations ou matériels spéciaux éventuellement apportés par le Client avec l'accord de l'Etablissement demeurent sous sa garde exclusive. La responsabilité de l'Etablissement ne pourra en aucun cas être recherchée ou engagée en cas de vol ou dégradation de ces installations ou matériels. Ils devront être enlevés dès la fin de la manifestation sauf dérogation spéciale liée à la nature de la manifestation, qui serait accordée par l'Etablissement. A défaut l'Etablissement se verra contraint de procéder à leur enlèvement aux frais, risques et périls du Client, sans préjudice de toute indemnité d'occupation supplémentaire ou de dommages et intérêts qu'il pourrait réclamer.

6-3. Toutes dégradations constatées dans les lieux engagent la responsabilité solidaire de son auteur et du Client, et ce dernier supportera, seul, les frais de réparation si l'auteur des dégradations n'est pas identifié.

6-4. En fonction des spécificités de la manifestation organisée, l'Etablissement se réserve le droit de demander une caution au Client. Les informations inhérentes à cette garantie seront alors spécifiées dans le devis.

6-5. L'Etablissement se réserve le droit de refuser la présence d'animaux introduits par le Client ou les prestataires éventuels/participants/invités.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITE - ASSURANCES

7-1. En aucun cas l'Etablissement ne pourra être tenu responsable des dommages de quelque nature que ce soit, survenus dans l'espace privatisé pour le Client et en particulier pour les vols, susceptibles d'atteindre les objets ou matériels déposés par le Client ou les participants à l'occasion de la prestation. Le Client doit assurer la garde des biens et matériels apportés par lui-même ou par les participants.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

7-2. Le Client fera son affaire de la souscription de toute police d'assurance (dommages – responsabilité civile) qui serait nécessaire et en justifiera préalablement auprès de l'Etablissement lors de sa réservation. Le Client est notamment invité à souscrire une assurance spécifique en cas de présence de gros matériels ou de biens de valeur dans la mesure où la responsabilité de l'Etablissement ne pourra être engagée en cas de détérioration ou de vol desdits biens.

7-3. Le Client est responsable de l'ensemble des dommages causés pendant la manifestation tant par lui-même que par ses prestataires/participants ou invités et s'engage à en supporter les coûts de remise en état.

7-4. En cas d'exposition, congrès, foire, salon ou tout autre événement de nature similaire, l'Etablissement ne sera en aucun cas responsable des biens ou objets confiés ou exposés dans ses locaux. Il appartient au Client de vérifier que tous les exposants ont souscrit une assurance couvrant leur responsabilité civile et/ou une garantie tous dommages pour les biens leur appartenant ou à eux confiés.

ARTICLE 8 – EVENEMENTS EXCEPTIONNELS - FORCE MAJEURE

L'Etablissement pourra se dégager de ses obligations ou en suspendre l'exécution s'il se trouve dans l'impossibilité de les assumer du fait de la survenance pour une cause indépendante de sa volonté d'un événement exceptionnel, ou d'un cas de force majeure, et notamment en cas de destruction totale ou partielle de l'Etablissement, grève, réquisition des lieux, attentats, inondations, coupures d'électricité, eau, gaz, etc.

ARTICLE 9 - RECLAMATIONS

Toute contestation ou réclamation ne pourra être prise en compte que si elle est formulée par écrit et adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'Etablissement dans un maximum de huit (8) jours après la fin de la prestation.

ARTICLE 10 – LITIGES

Tout litige qui n'aurait pu être réglé à l'amiable entre les parties sera de la seule compétence des tribunaux du lieu de situation de l'Etablissement.

ARTICLE 11 – CONDITIONS PARTICULIERES

Parking : Le stationnement des véhicules se fera sur le parking du casino. Celui-ci ne répond pas des vols et/ou des dégradations de voitures et/ou vols d'objets se trouvant dans ces dernières.

Vidéo surveillance : Il est rappelé l'existence d'un système de vidéo surveillance dans l'établissement répondant à la réglementation en vigueur. Les images produites par ce système sont à la disposition exclusive de la Direction de l'établissement ou soumises à la réquisition judiciaire.

Tarifs nets TTC, valable du 1er juin 2017 au 31 octobre 2018. Sous réserve d'évolution de la TVA. Les appellations sont sujettes à modification. LE REGISTRE DES ALLERGÈNES À DÉCLARATION OBLIGATOIRE CONTENUS DANS NOS PLATS EST DISPONIBLE SUR DEMANDE. L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.



#pasinoevent



CASINO - HÔTEL - RESTAURANTS - ÉVÈNEMENTS
TÉL: 03.27.48.38.04 - ROCADE NORD - 59230 SAINT-AMAND-LES-EAUX
COMMERCIAL-STAMAND@PARTOUCHE.COM - WWW.CASINOSAIN TAMAND.COM
 PASINOEVENT  PASINOSTAMAND

